

Actualité Juridique Pénal 2008 p. 420

Pas de visas cumulatifs laissant la base de poursuite incertaine

Arrêt rendu par Cour de cassation, crim.

17 juin 2008

n° 07-88.283

Sommaire :

Pas de visas cumulatifs laissant la base de poursuite incertaine 📖(1)

**Texte(s) appliqué(s) :**

Loi du 29 juillet 1881 - art. 50 - art. 53

**Mots clés :**

DIFFAMATION \* Procédure \* Action civile \* Visas cumulatifs

(1) Une plainte avec constitution de partie civile est déposée, du chef de diffamation publique. Cette plainte vise les articles 31 et 32 de la loi du 29 juillet 1881. La Chambre criminelle rejette le pourvoi formé contre l'arrêt de la chambre de l'instruction, qui avait jugé que ce visa cumulatif laissait incertaine la base de la poursuite et n'avait pas engagé l'action publique (v. déjà Crim. 17 mars 1981, Bull. crim. n° 96). La Chambre criminelle précise que le réquisitoire de refus d'informer pris par le ministère public n'a pas pu réparer les insuffisances de la plainte.

M.-E. C.